G.C.L 2018

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

L'activité « PETANQUE ET JEU PROVENCAL COMPETITION » de la Section SPORT-LOISIRS du GROUPE CULTURE ET LOISIRS vient de vivre sa deuxième saison avec ses nouveaux statuts imposés par la FFPJP.
En consultant le calendrier départemental de 1977 l'année de notre première affiliation on voit que le Comité des Vosges se composait de 19 membres élus, qu'il y eut 3 Championnats des Vosges avec inscriptions gratuites, Tête à tête et Doublettes féminines le 1er mai, Triplettes le 15 mai et Doublettes le 12 juin.
Un seul championnat de ligue de Lorraine en Triplettes le 22 mai et 5 Championnats de France étaient au menu .
Le Comité des Vosges créé en 1964 comptait 34 sociétés dont 14 existent toujours.
17 concours furent organisés dans le secteur par les sociétés d'alors BUSSANG, VENTRON, SAULXURES et GCL LE THILLOT.
Une autre époque où les joueurs défendaient les couleurs de leurs clubs, il n'y avait quasiment jamais d 'équipes non homogènes, elles se constituaient parfois à la fin des inscriptions bien souvent pour avoir un nombre pair d'équipes.
Chaque joueur repartait avec un lot dont la valeur évoluait selon son classement, les vainqueurs en plus quelque fois d'une modique enveloppe étaient heureux de remporter la Coupe qu'ils exposaient au club et surtout la glacière et le pique-nique ne faisaient pas partie de la panoplie du « Pétanqueur ».
Aujourd'hui autres temps autres mœurs, beaucoup joue pour gagner quelques Euros ; la Pétanque rêve de Jeux Olympiques et nous recensons 17 championnats départementaux, 12 championnats de ligue et 12 championnats de France sans oublier la Coupe de France et les championnats de clubs qui occupent 15 journées, ce qui a conduit à l'organisation d'un seul concours dans notre secteur d'origine le 11 août à VENTRON avec une audience de 13 doublettes seulement.
Cette évolution qui se veut sportive plutôt que conviviale et amicale est-elle la cause de la disparition de nombreuses sociétés dans notre secteur et en ce qui nous concerne d'une forte diminution de licenciés ; nous avons dépassé le nombre de 70 licenciés à nos début pour arriver péniblement à une vingtaine aujourd'hui ?
Nul ne le sait mais une certitude la création de nombreux clubs de Pétanque hors de la FFPJP est une réalité car beaucoup aime jouer à la pétanque en toute liberté sans demander l'autorisation à un organisme de tutelle pour faire quelques parties en interne entre amis dans leur club !!!
Notre Fédération est l'une des rares a avoir la particularité de permettre l'organisation de compétitions où les équipes peuvent être constituées de joueurs issus de clubs différents mais comme association nous tenons compte uniquement des résultats des équipes constituées de joueuses et joueurs licenciés au GCL, il en est de même pour le versement d'éventuelles indemnisations.
Nous sommes 25 licenciés en 2018 soit 6 de moins que l'an passé.
Deux joueurs n'ont pas repris leur licence et quatre joueurs ont muté.
Depuis quelques saisons nous participons aux Championnats des clubs (CDC).

Cette saison en Championnat Open placé sous la responsabilité de Jean-François HARBONNET l'équipe engagée en Division 2 Poule B se classe 2ème.
En Championnat Dame 2ème Division Poule B l'équipe dirigée par Laurence HARBONNET termine 5ème.
En Championnat Vétéran en 3ème division Poule B l'équipe conduite par Daniel PIQUARD se classe 4ème.
En Championnat Jeu Provençal 1ère division Poule A l'équipe avec à sa tête Jean-François HARBONNET se classe 5ème.
Le club a été présent avec 45 participations à douze championnats départementaux sur dix-sept, il manque seulement à l'appel les trois championnats jeunes, le championnat doublette jeu provençal et le championnat triplette mixte.
Plus une participation à un Championnat régional Grand Est le 21 mai à PONT A MOUSSON, en effet la doublette féminine Françoise PIQUARD – Brigitte RAMPAZZO qualifiée en tant que demi-finaliste du championnat des Vosges a atteint les 1/8ème de finale, Félicitations.
Dix-huit concours officiels exclusivement vosgiens de tout type (open, dame ou vétéran) ont eu la présence d'au moins une équipe du GCL.
Le club a été représenté aux deux assemblées générales du CD88 et à la journée des dirigeants.
Cela représente 6 600 kms parcourus au nom du club.
Nous avons organisé le samedi 24 mars la première journée des Championnats Open Division 2 Poule B et Division 4 Poule B soit l'accueil d'environ une centaine de personnes.
Nous avons également mis sur pied l'hiver passé neuf concours sur invitations (8 doublettes homogènes).
Les concours hivernaux sur invitations sont reconduits pour la saison 2018-2019 et comme la saison précédente nous n'avons pas fait de demande d'organisation de concours officiels.
Nous attendons d'avoir le nombre de licenciés 2019 pour engager des équipes dans les divers championnats des clubs et faire les demandes d'organisation auprès du comité des Vosges ; la date limite est le 15 décembre.
Les deux arbitres atteints par la limite d'âge de 65 ans n'officieront plus l'année prochaine.
Le corps arbitral étant ouvert à tous chaque licencié âgé de moins de 60 ans peut candidater.
Pas de limite d'âge pour les éducateurs donc nous en possédons toujours un, dans ce domaine également chaque licencié peut candidater.
Avant d'aborder le compte-rendu financier il faut savoir qu'en deux ans le Comité des Vosges a augmenté le prix de la licence de 8 € pour atteindre 25 € en 2018, elle était de 17 € en 2016 et de 20€ en 2017.
Le Comité d 'Activité de la Section ayant fixé le prix de la licence à 20 € comme en 2017 il n'est pas revenu sur sa décision malgré l'augmentation imposée de 5 € lors de la dernière Assemblée Générale du Comité des Vosges, chaque licencié a payé sa licence 20 € la différence totale soit 125 € a été prise en compte par la trésorerie de l'activité.
La principale ressource cette année est le produit des buvettes tenues lors des concours organisés par l'activité.
Surtout il faut à chaque fois que vous défendez les couleurs du club remplir le formulaire enregistrant vos divers frais et le fournir à la comptabilité, ceux-ci sont déductibles de votre impôt sur le revenu.
Alors ne perdez pas inutilement du pouvoir d'achat !!!